

TERMS AND CONDITIONS – PERSONALIZED LICENCE PLATES

WHO CAN APPLY: Only the registered owner(s) of a motor vehicle with an active insurance policy can apply. If the plate is intended as a gift to another owner, the donor must verify the recipient has valid insurance on his/her vehicle before applying. All registered owner(s) accounts must be in good standing before an application is processed i.e. arrears have to be cleared before an application is processed.

APPLICATION FEE: A set of personalized licence plates costs \$100 (plus GST) per vehicle.

If your application is approved, your personalized licence plate will be mailed to you and your MPI account will be placed in arrears for the amount of the application fee. Payment MUST be completed prior to plate activation and/or use. You will receive notification if the application is not approved. MPI will not collect the application fee and will not place your MPI account in arrears in the amount of the application fee if your application is not approved.

EMAIL SUBMISSION: By sending your application using your personal email, you accept any risks should your personal email be compromised. Completed application can be sent to LicencePlateAdmin@mpi.mb.ca.

DENIED/REJECTED APPLICATIONS: You will need to re-submit a new application for approval consideration if your original application is denied or rejected.

NON-RETURNABLE ITEMS: Processed personalized license plate(s) cannot be returned or exchanged.

PAYMENT OPTIONS FOR APPROVED APPLICATION:

1. Online

Paying online at mpi.mb.ca is a quick and convenient option to make a payment anytime with your VISA or MasterCard.

2. With your financial institution

You can also pay online or by telephone through your financial institution – simply contact them to set up this service for you. Please use your customer number (found on your statement of account) as your account number. If you cannot locate your customer number, please contact an Autopac agent or an MPI Service Centre for assistance.

3. In person

Cash, debit, or credit card payments can be made in-person at an MPI Service Centre or at an Autopac agency.

PLATE ACTIVATION: You will be required to attend in person at a Service Centre or Autopac agent to activate your plate. Detailed instructions on activating your plate will be included with your approved personalized licence plate.

REPLACEMENT FEE: The cost to replace a personalized plate or transfer an existing slogan to a new plate is \$25 (plus GST). At the time of activation of the replacement, the original plate(s) must be surrendered to an Autopac agent or at a Service Centre.

REFUNDS: All applicable personalized licence plate fees are non-refundable once the application has been approved

APPEALS: Licence plates are the property of the Crown. Your application will not be accepted if the slogan you apply for has already been issued or if it is considered by the Registrar of Motor Vehicles, in its sole discretion, to be offensive, suggestive or not in good taste in any language. As the property of the Crown, personalized plates may be recalled by the Registrar at any time. There is no appeal process when your personalized license plate request is denied or recalled.

SLOGAN RIGHTS: Personalized plate holders retain the right to their slogan for the life of the current plate design. If Manitoba plates are redesigned, personalized plate holders will be required to reapply for their personalized plate.

UNACCEPTABLE FORMATS:

Slogans cannot contain:

- hyphens at the beginning or end of slogan
 - consecutive hyphens or spaces
 - any symbols or punctuation
 - any combination of characters that could create identification problems
- Slogans cannot duplicate a regular plate series or be in a format that is considered unacceptable.

Please visit mpi.mb.ca for more information on unacceptable formats.

MODALITÉS – PLAQUES D'IMMATRICULATION PERSONNALISÉES

QUI PEUT EN FAIRE LA DEMANDE : Seuls les propriétaires immatriculés du véhicule automobile dont la police d'assurance est encore en vigueur peuvent en faire la demande. S'ils veulent donner cette plaque en cadeau à un ou une autre propriétaire, ils doivent d'abord vérifier s'il ou si elle détient une assurance en vigueur pour son véhicule. Tous les comptes des propriétaires immatriculés doivent être en règle avant qu'ils fassent leur demande. Autrement dit, ils doivent d'abord payer leurs arriérés.

DROITS DE DEMANDE : Un jeu de plaques d'immatriculation personnalisées coûte 100 \$ (TPS en sus) par véhicule.

Si nous approuvons votre demande, nous vous ferons parvenir votre plaque et nous porterons les droits de demande au compte que vous avez à la Société d'assurance publique du Manitoba. Vous devez absolument effectuer le paiement avant l'activation ou l'utilisation de cette plaque. Nous vous aviserons en cas de refus de notre part. Dans ce cas, nous ne préleverons pas de droits de demande et nous ne porterons pas ces droits à votre compte.

SOUSSION PAR COURRIEL : En envoyant votre demande en vous servant de votre adresse électronique personnelle, vous acceptez tous les risques si jamais votre adresse électronique personnelle est compromise. Envoyez le formulaire de demande rempli à LicencePlateAdmin@mpi.mb.ca.

DEMANDES REJETÉES OU REFUSÉES : Si votre demande initiale est refusée ou rejetée, il faudra présenter une nouvelle demande d'approbation.

ÉLÉMENTS NE POUVANT PAS ÊTRE RETOURNÉS : Les plaques d'immatriculation personnalisées ayant été fabriquées ne peuvent pas être retournées ou échangées.

OPTIONS DE PAIEMENT EN CAS D'APPROBATION DE LA DEMANDE :

1. En ligne

Pour un paiement rapide et pratique, vous pouvez en tout temps payer en ligne à mpi.mb.ca avec votre carte VISA ou MasterCard.

2. Par l'entremise de votre institution financière

Vous pouvez aussi payer en ligne ou par téléphone par l'entremise de votre institution financière. Il suffit de communiquer avec elle et elle prendra pour vous les dispositions nécessaires. Servez-vous de votre numéro de client (que vous trouverez sur votre relevé de compte) comme numéro de compte. Si vous ne trouvez pas votre numéro de client, adressez-vous à un agent ou à une agente Autopac ou à un centre de services de la Société d'assurance publique du Manitoba.

3. En personne

Vous pouvez payer en personne – en liquide ou par carte de débit ou de crédit – à un centre de services de la Société ou dans une agence Autopac.

ACTIVATION DE LA PLAQUE : Pour activer votre plaque, vous devrez vous présenter en personne à un centre de services ou dans une agence Autopac. Votre plaque sera accompagnée d'instructions détaillées sur la façon de l'activer.

FRAIS DE REMPLACEMENT : Il en coûte 25 \$ (TPS en sus) pour remplacer une plaque personnalisée ou réutiliser votre numéro actuel sur une nouvelle plaque. En activant votre nouvelle plaque, vous devez remettre l'ancienne à un agent Autopac ou à un centre de services.

REMBOURSEMENT : Les plaques personnalisées sont non remboursables une fois la demande approuvée.

APPELS : Les plaques sont la propriété de la Couronne. Nous refuserons votre demande si votre numéro appartient déjà à un ou une autre automobiliste ou que le ou la registraire des véhicules automobiles juge, à sa seule discrétion, votre choix insultant, équivoque ou de mauvais goût, quelle que soit la langue employée. Les plaques étant la propriété de la Couronne, le ou la registraire peut vous les réclamer en tout temps. Vous ne pouvez faire appel de la décision de réclamer ou de refuser vos plaques personnalisées.

DROITS LIÉS AU NUMÉRO DE PLAQUE : Les titulaires de plaques personnalisées conservent les droits associés à leur numéro de plaque tant et aussi longtemps que le design de leur plaque demeure en vigueur. Par contre, si le Manitoba adopte un nouveau design, ces titulaires devront demander une nouvelle plaque.

FORMATS DE NUMÉRO DE PLAQUE INACCEPTABLES :

- traits d'union en début ou en fin de numéro
- traits d'union ou espaces consécutifs
- symboles et ponctuation
- combinaison de caractères pouvant créer des problèmes d'identification

Vous ne pouvez choisir de numéro qui serait le même que celui d'une série de plaques non personnalisées ou qui serait dans un format jugé inacceptable.

Veillez vous rendre sur le site Web mpi.mb.ca pour plus d'information sur les formats inacceptables.

Note: Your information is being collected by Manitoba Public Insurance to process your application for a personalized licence plate, pursuant to its authority under The Drivers and Vehicles Act, Manitoba Public Insurance will use and disclose the information you provide for this purpose, for related purposes set out in The Highway Traffic Act and The Drivers and Vehicles Act, and for any other purposes authorized by law.

N. B. : La Société d'assurance publique du Manitoba recueille vos renseignements pour traiter votre demande de plaque d'immatriculation personnalisée, en vertu de l'autorité que lui confère la Loi sur les conducteurs et les véhicules. La Société utilise et divulgue les renseignements que vous lui fournissez à cette fin particulière, ainsi qu'aux fins connexes énoncées dans le Code de la route et dans la Loi sur les conducteurs et les véhicules et à toute autre fin autorisée par la loi.